

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
11 mai 2000

Original: français

**Lettre datée du 10 mai 2000, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Portugal
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration de la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union européenne sur le Liban publiée le 6 mai 2000 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Portugal auprès
de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) António **Monteiro**

**Annexe à la lettre datée du 10 mai 2000 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration sur le Liban publiée le 6 mai 2000
par la présidence de l'Union européenne
au nom de l'Union européenne**

Profondément préoccupée par l'évolution de la situation au Liban et dans le nord d'Israël ces derniers temps, l'Union européenne engage toutes les parties à s'abstenir de toute nouvelle escalade et à respecter les termes de l'accord de cessez-le-feu d'avril 1996.

L'Union européenne exprime sa sympathie aux blessés et présente ses condoléances aux familles endeuillées.

Rappelant qu'une intensification des hostilités ne servirait que la cause de ceux qui s'opposent à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient et infligerait des souffrances inutiles à des innocents, l'Union européenne engage toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue.
